

Assemblée Générale USN du lundi 11 mars 2024 à 19 heures, salle communale de Nyon

La Présidente ouvre la séance à 19 h 15, en remerciant tous les présidents, présidentes et les membres des sociétés locales qui sont présents. Elle salue la présence de M. Olivier Riesen, Municipal

1. Liste des présences : 89 sociétés convoquées, 38 sociétés présentes, 22 excusées et 29 absentes.

2. Nomination des scrutateurs : 2 scrutateurs sont nommés.

3. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du PV de l'AG 2023 : Il est approuvé à l'unanimité

5. Demandes d'admissions :

8 sociétés ont demandé leur admission. Il s'agit de :

- L'Association 07-11
- Association Des Amis de la Rose
- Association des Parents d'élèves de Nyon-Prangins
- E- LVETS
- Chez Théophile
- La Manivelle
- Pro Novioduno
- 5 Rythmes

La parole leur est donnée pour se présenter.

- L'Association 7-11 ; Organisation de concerts classiques, spectacles, 3 concerts prévus en 2025. Acceptée
- E-LVETS : n'est pas là.
- Amis de la Rose : organisation de concours, liens entre les autres associations , le public, visite de jardins, etc. Acceptée
- Association des Parents d'élèves de Nyon-Prangins : l'objectif et de défendre les droits des enfants scolarisés et participer à créer un lien social autour de l'école et la vie de leurs enfants. Acceptée.
- Chez Théophile : Espace culturel très large, mettre en avant le patrimoine, organisation d'un rallye, etc. Un café pour les rencontres. Acceptée avec une abstention.
- La Manivelle : Bibliothèque de partage d'outils, d'objets divers, 50 membres, 400 objets environ à disposition. Acceptée
- Pro Novioduno : Revient à l'USN, gestion et préservation du domaine bâti et les arbres. Organisation d'excursions, de conférences et contrôle des mises à l'enquête. Acceptée
- Les 5 Rythmes : Activités de danses, d'expression corporelle, depuis 3 ans à Nyon. Acceptée.

Démissions : Les Petits animaux de la Côte, la Sté Philathélique et la Jeunesse de Nyon.

Radiations : aucune mais si après 2 ans de retard pour non-paiement de la cotisation, les sociétés concernées sont démissionnées et radiées.

6. Rapport de la Présidente : Publié sur le site.

7. Rapport du Caissier : Les comptes figurent sur le site internet. L'année 2023 boucle avec un bénéfice de Fr. 480.91. M. Mader donne quelques explications

8. Rapport des vérificateurs des comptes : Le rapport des vérificateurs (Le Judo Club et la Handball) est lu par le remplaçant du Handball. Le bénéfice 2023 est de Fr. 480.91. Le compte capital se monte à Fr. 25'920.45 après transfert du bénéfice. Le Bilan est de Fr. 54'242.05. Le Fonds matériel lotos se situe à Fr. 21'607.20.
9. Discussion et approbation des rapports : Une question tout d'abord. Pourquoi le matériel loto figure au passif pour Fr. 6'444.40 ? Le comité va y réfléchir. Les vérificateurs proposent tout de même de donner décharge au caissier et aux vérificateurs des comptes. Le caissier est félicité pour son excellent travail.

La parole n'est plus demandée.

Approbation des rapports en bloc : Tous les rapports sont acceptés à la majorité moins 7 abstentions.

10. Jubilaires : Aucune société. Il est rappelé aux sociétés qu'elles doivent nous informer de leur jubilé.

11. Nominations statutaires :

A) Présidente : M. Jaques Magnin présente Mme Maria-Eva Giardiello pour sa propre succession. Personne dans la salle revendiquant ce poste, elle est réélue par acclamation.

B) Le Comité : La Présidente présente les membres du comité qui se représentent. Werner Mader Trésorier, Jaques Magnin, Françoise Clerc, Inès Abeya membres, sont d'accord pour une nouvelle année.

C) Nomination des vérificateurs : Hockey-Club, Handball, Judo-Team suppléant.

12. Commission des lotos : Président Werner Mader, membres Françoise Clerc, Jaques Magnin, Céline Baumgartner, Maria-Eva Giardiello

présidente USN membre de droit. On cherche une ou deux personnes de plus . Mme Rosa Rottbach nous rejoint, membre du Nyon Singers.

13. Information sur les lotos 2024.

Les sociétés vont recevoir un nouveau formulaire. Le Canton de Vaud a sorti une nouvelle circulaire concernant l'organisation des lotos. Dorénavant, il faudra faire une demande 2 mois à l'avance, Les circulaires seront mises sur le site. Les lotos auront lieu en janvier 2025 et il faudra se plier aux nouvelles exigences ! Feuille d'inscription à renvoyer pour le 30 mai 2024. Petit rappel : plus de bons Manor, Coop ou Migros.

M. Mader pose la question des lotos fribourgeois et donne certaines explications.

14. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle :

Le comité propose le statut quo, soit :

Fr. 50.00 admission

Fr. 30.00 cotisation annuelle.

Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

15. Compétence financière du comité : La compétence est actuellement de Fr. 3'000.00. Le comité propose le statut quo, ce qui est accepté à l'unanimité.

16. Rappel de l'article de l'art. 15

Dès 2022: Fr. 30.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG et non excusée.

Fr. 0.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG mais excusée.

17. Propositions individuelles et divers :

M. Dériaz, ancien préfet prend la parole. Il aimerait que les associations prennent contact avec celles de Nyons, ville avec laquelle Nyon est jumelée.

Puis la parole est donnée à M. Olivier Riesen Municipal. Au nom de la Municipalité, il remercie les associations pour leurs activités et parle notamment du projet de Colovray.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée 20 h.15

Françoise Clerc/ 13 avril 2024.